

# Introduction à une géographie des conflits

**Denis Retaillé**

DANS **L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE 2011/3 Vol. 75**, PAGES 6 À 22  
ÉDITIONS **ARMAND COLIN**

ISSN 0020-0093

ISBN 9782200927158

DOI 10.3917/lig.753.0006

Date de mise en ligne : 29/09/2011

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-l-information-geographique-2011-3-page-6?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Armand Colin.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](http://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

# Introduction à une géographie des conflits

Par Denis Retailé

Denis Retailé, rédacteur en chef de *L'Information géographique*

Si la géographie est une discipline d'argumentation avec une forte tendance à dire ce qui doit être, c'est que finalement les surplombs scientifiques n'ont jamais totalement réussi à échapper à la contrainte des « espaces de représentation ».

Quand il est admis que les conflits ayant les lieux ou les territoires pour enjeu résultent d'oppositions dans les représentations de ce qui doit être en arguant de vocations, d'ancestralités, de lois transcendantes, ou de toute autre « valeur », toujours quelques déterminismes sont convoqués. Comment plusieurs déterminismes contradictoires peuvent-ils être opposés ? C'est la première question d'une géographie des conflits.

Une seule réponse convient : les déterminismes en question ne relèvent pas des mêmes espaces bien que tous soient rapportés à une seule référence : la surface terrestre. Les textes qui suivent, annonçant une série qui sera prolongée sur plusieurs livraisons de notre revue, veulent placer ce premier niveau de réflexion, là où se logent les dispositifs d'argumentation.

## ► La représentation : de l'argumentation à l'efficacité

Le système des lieux appelé Monde peut être décrit selon des critères différents d'identification. Chaque lieu présente sa singularité dans la totalité qui l'englobe. Cette totalité qui constitue la référence contient en elle-même les critères pertinents de singularisation des lieux, ce qui n'est pas sans fermer quelques boucles tautologiques. Ces boucles paraissent lorsque plusieurs systèmes de référence entrent en concurrence et ne peuvent, de conserve, définir et délimiter les mêmes lieux par nature. Les conflits d'usage exposent ainsi des sommes d'incompréhension lorsqu'un (mi)lieu naturel à préserver pour certains, est ressource d'exploitation économique pour d'autres ; des conflits d'origine peuvent aussi faire appel à des histoires séparées et conduire à des proclamations contradictoires d'autochtonie. Les conflits d'usage ou d'origine renvoient, le plus souvent, à un débat portant sur la légitimité supérieure d'une référence ou d'une autre. Faut-il d'abord conserver l'état de la planète ou assurer l'alimentation des populations, éventuellement l'augmentation de la

richesse etc. ? Faut-il nier l'ancrage de populations descendant de migrants de plusieurs siècles ? Regarder vers le futur ne porte pas moins de divergence. Là, il faut pouvoir imposer ce qui devra être et produire, par force, l'espace de référence auquel tout le monde devra se conformer. Il faut pour cela faire la preuve de l'efficacité comme dans le combat que tous les réseaux qui veulent atteindre la dimension mondiale mènent contre l'ordre des États. Ces concurrences remontent à l'évidence jusqu'au niveau idéologique. Et toutes finissent par se rapprocher d'un seul problème : découper l'espace terrestre et en allouer les parts. Quelques exemples.

### Conflit d'usage

La terre en elle-même peut faire l'objet d'une concurrence comme ressource d'étendue à exploiter selon des orientations incompatibles (A. Ghisalberti, p. 23 de cette livraison). La pression démographique sur les terres cultivables au Sahel, autour du Parc du W aux frontières du Niger, du Bénin et du Burkina, rapproche et oppose des modes d'accès au foncier mettant aux prises les droits « traditionnels » qui permettent la redistribution, le cadastrage de la propriété privé accompagnant les cultures spéculatives, le tout dans un dispositif contraignant d'auréoles autour de la réserve de biosphère. La migration définitive de type environnemental de populations délogées de leurs régions par la sécheresse ne fait que souligner les contradictions d'intérêts et, au passage, la capacité de l'ancien droit coutumier à absorber l'immigration (c'est une vieille histoire), contrairement aux réglementations modernes de l'accès à la terre. **Trois représentations de l'espace avec un seul espace de représentation comme référence s'affrontent ici.** C'est le plus classique des conflits géographiques que nous puissions envisager, du type qui se résout par le marché ou par la guerre, l'éventail des « négociations » possibles étant largement ouvert. La puissance des acteurs ne suffit cependant pas à s'imposer. Il faut pouvoir légitimer les choix pour atteindre un consensus minimal ou du moins éviter les affrontements qui pourraient surgir.

### Conflit en légitimation

Le territoire revendiqué présente une autre face dont la description doit être plus subtile qu'une « simple » concurrence pour l'étendue. Le conflit larvé du Sahara occidental pourrait en avoir l'apparence, mais dans cette situation au moins deux espaces de représentation ne trouvent pas leur articulation. Le conflit territorial apparaît sur le plan de l'espace géopolitique qui semble le plus évident, mais l'impossible négociation prend place, si l'on peut dire, dans une lutte en légitimité qui oppose **deux formes incompatibles des espaces de référence : l'espace fixe et borné du monde des États ; l'espace mobile des nomades.** Ramenée au plan fixe de l'État, la revendication territoriale fondée sur un argument de mobilité perd de sa puissance, raison pour laquelle, malgré

l'engagement de l'ONU, jamais aucun référendum d'autodétermination n'a pu être organisé. Le peuplement légitime est indéfinissable et sa diaspora ne fait qu'amplifier le brouillage (J. Dedenis, p. 42). Les Saharais ont de fait perdu la partie lorsqu'ils se sont moulés dans l'espace de représentation le plus commun (l'État, même révolutionnaire) qui était d'abord l'espace de représentation de l'adversaire, l'État marocain. L'efficacité de l'argumentation est en cause et avec elle la possibilité de mobiliser des identités socio-politiques avec l'espace comme lien.

### Conflit en efficacité

En restant dans la même région mondiale, un troisième cas de figure s'est imposé récemment lorsque deux espaces de représentation ne sont pas articulés et ne se rencontrent que de manière très éphémère : les deux mondes sont spatialement distincts. Avec la reconversion des savoirs nomades dans la « guerre » terroriste conduite dans l'espace sahélo-saharien, l'un des deux protagonistes connaît parfaitement l'espace de l'autre (les groupes mobiles disposent de tous les repères sédentaires) alors que l'autre (les troupes de réplique des États) peine à atteindre les objectifs mobiles en ayant toujours besoin de « couvrir » les surfaces que représentent les territoires de souveraineté (D. Retaillé et O. Walther, p. 51). La tentation à ramener sur un seul espace la logique de mobilité échoue malgré les moyens rapides d'intervention ponctuelle à longue portée. En cela nous pouvons mettre en évidence des espaces de représentation dont les efficacités visent un même but (faire basculer les lieux et les acteurs qui leur donnent sens du bon côté) mais dont les productions spatiales ne sont pas de même nature : un réseau social et spatial le plus étendu et ramifié possible pour les uns, un territoire le plus exclusif et exhaustif pour les autres. **Il s'agit d'imposer un espace de représentation dans une sorte de course à l'allégeance prioritaire. Avec quelle forme d'espace la société se construit et se reproduit-elle ?**

### Conflit en représentation

Très loin de là, pour examiner le cas des territoires surinsulaires revendiqués par le Japon (Ph. Pelletier, p. 69), **la démarcation géopolitique ramène toute l'argumentation sur un seul plan, un seul espace de représentation** qui est celui du marquage territorial. La carte y aide beaucoup, mais c'est alors carte contre carte avec l'argument de puissance à la rescousse, des alliances mouvantes aussi. Cet écrasement des différentes formes spatiales en une seule, qui est très habituel en géopolitique, est spectaculaire dans le cas de la surinsularité japonaise lorsque semble évacuée la question pourtant sensible de l'identité et de l'unité « ethnique » japonaise. C'est subtilement qu'elle est levée quand l'espace des représentations s'impose idéologiquement et cela très profondément. La manière de comprendre l'espace se retrouve dans le jeu de *go* si populaire.

C'est sans doute plus qu'une métaphore, l'illustration de la seule manière de penser l'archipel quand les autres protagonistes penseront la continuité territoriale « banalement », en termes continentaux. **Sous le plan des négociations géopolitiques couvert de tracés contradictoires, se trouve donc caché un espace de représentation très différent** dont il est difficile d'opérer la « traduction ». Colonisation serait trop simple, le couple barbare/civilisé n'est plus recevable publiquement, pas plus qu'une sujétion de type « féodal ». Le réalisme géopolitique et géoéconomique doit donc intégrer ce fonds ancestral sans pouvoir réellement l'exprimer, encore moins l'expliquer.

## ► L'idéologie spatiale

Nous appellerons « idéologie spatiale » la part d'un discours géographique qui signale ou impose ses propres conditions de vérité. Une axiomatique par exemple, relève de l'idéologie en fixant *a priori* les règles de constitution des corpus d'informations qui seront ensuite traitées. Les espaces de représentation sont très clairement de ce côté.

Les quatre niveaux de conflits géographiques distingués plus haut par des agencements du couple représentation de l'espace/espace des représentations, ne décrivent pas des situations exclusives les unes des autres. Tout conflit géographique mêle peu ou prou les deux cadres d'argumentation selon des dosages variables. On comprend alors que ce qui importe le plus est d'imposer non pas son usage, ni d'affirmer sa légitimité, mais bien d'amener tous les acteurs concurrents sur son propre terrain, d'imposer son espace de représentation donc les règles du jeu spatial. Aller au plus profond en développant une idéologie spatiale dominante : la géopolitique au sens le plus plein trouve là son motif. C'est aussi ce que la « mondialisation » montre en imposant une échelle commune de référence ultime. C'est définir l'espace légitime ; la science géographique y contribue.

## Quatre idéologies spatiales élémentaires

Pour faire simple et conserver une capacité analytique suffisante au traitement d'une question comme la « géographie des conflits » dans un cadre de savoirs établis et à peu près admis, nous pouvons décrire quatre grandes familles de discours sur l'espace distinguées par des objets de référence donnés pour universel chacun à sa manière<sup>1</sup>.

- Les lieux et les espaces légitimes sont ceux de l'origine comme ils peuvent être décrits à travers la différenciation culturelle d'un monde à l'image de

1. Il convient de prendre l'ordre de présentation sans préjuger de la pertinence supérieure de l'un ou l'autre des systèmes de référence.

Babel. Le cloisonnement en est la règle associée au compartimentage de la surface terrestre et héritée d'une longue histoire de faible capacité à se déplacer ou à voir au loin. Nature et culture sont associées, les « naturels » d'un coin du monde étant bien ceux qui y sont nés de longue généalogie, partageant les mêmes savoirs et les mêmes traits, peut-être même à l'image du milieu qui est le leur. On sent là les effets d'une vieille géographie retrouvée aujourd'hui à travers la thématique de l'autochtonie des « peuples de la terre ». Dans cette perspective, le monde s'arrête à des limites inconnues, les confins au-delà desquels s'agite une sorte d'enfer dont il faut se garder.

- Les lieux et les espaces légitimes sont ceux de la chose publique régulée par l'exercice de la fonction politique et la loi « naturelle » qui en découle. Même l'usage des biens « privés » est régi par la loi commune. C'est l'État qui représente ce palier de définition rassemblant par l'abstraction voire la fiction les identités éparpillées (ethnies, castes, classes etc.). Du cloisonnement, il subsiste la frontière et la double propriété d'exclusivité et d'exhaustivité de la souveraineté. L'ouverture à l'universel s'opère par la contiguïté des entités ainsi dessinées et la propagation historique du modèle à travers la colonisation. L'ajustement n'en est pas pour autant achevé. Si les conflits interétatiques sont désormais rarissimes (grâce au système international malgré tout), la revendication de l'État indépendant est toujours d'actualité et peut aboutir (Soudan du sud, juillet 2011).
- Les lieux et les espaces légitimes sont ceux qui se régulent « naturellement » encore, par l'échange généralisé, la confrontation négociée par l'intermédiaire d'un équivalent universel : le prix. Le prix est une expression de la valeur de tout, y compris l'individu à travers son travail. Le marché serait alors une vaste machine à produire de l'équilibre en arbitrant la capacité d'agir selon la puissance ou selon la richesse. Évidemment, ce marché n'a jamais été parfait et ne le sera peut-être jamais du fait de l'interférence des autres légitimités. La singularité de ce palier est de produire, selon ses promoteurs de vérité, de l'espace et de la société sans sujets, presque sans acteurs ou alors ceux-là viennent-ils perturber, par leurs stratégies, tout ce qui devrait se loger dans l'harmonie du prix. Les concurrences sont rudes sur ce plan.
- Les lieux et les espaces légitimes sont ceux qui s'inscrivent dans l'unité définie à la dimension du monde fini et partagé. Le partage dont il s'agit porte sur la mise en commun et non sur le découpage, la mise en commun dépassant celle inégale que le marché est censé assurer selon le paradigme précédent. La liberté est freinée par la solidarité en quelque sorte volontaire et organique plutôt que mécanique (défaillante). La société-monde ainsi envisagée y prend l'allure de la paix universelle où chacun se retrouve à sa place où qu'il soit, et même en se déplaçant. C'est la fin de la géographie des conflits à ceci près que les autres paliers de légitimité sont toujours actifs

et que les acteurs qui s'y expriment défendent l'absolue nécessité de leur espace de représentation.

Ces quatre plans analytiques pouvant supporter une première approche des idéologies spatiales ne sont pas aussi purs que leur brève présentation pourrait le suggérer.

## Les plans conflictuels

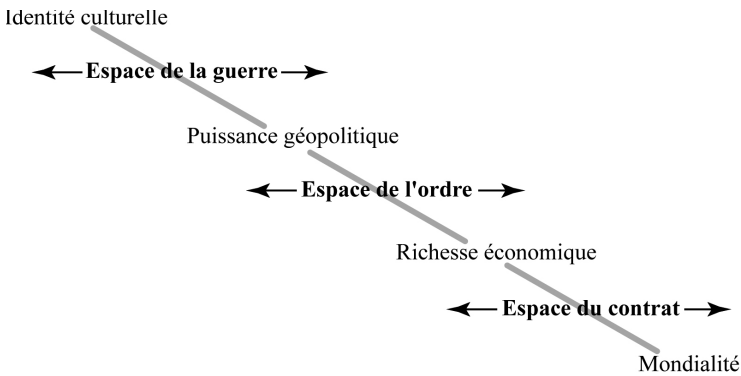
Il ne faudrait pas croire que les seules frontières et toutes les sortes de limites linéaires tracées sur « la » carte épuisent la recherche des potentialités de conflits. Loin s'en faut, même si le report généralisé en localisations puis en aires le laisse croire. En vérité, c'est là l'expression d'une domination idéologique : l'espace de l'État comme modèle conduit à ne traiter que des circonscriptions soit infra-étatiques soit supra-étatiques mais toutes obéissant à la fameuse double propriété de l'exclusivité et de l'exhaustivité plus rapidement traduite en unité (évidemment incontestable) associant le culturel, le politique, l'économique et la prétention à l'universalité de la solution locale trouvée à toutes les difficultés d'être collectivement. Ce n'est pas exactement comme cela que la géographie des conflits se présente. Il faut revenir au problème de départ : la jonction entre les représentations de l'espace et l'espace des représentations.

- Géographie culturelle et géographie politique, indissociables, forment un premier plan de conflit en même temps qu'un couple d'arrangement d'ailleurs. La négociation de l'identité culturelle par l'exercice de la fonction politique est à la source de tout ce qui relève du nationalisme et de toutes les sortes de patriotismes reproduisant le même schéma à toutes les échelles de légitimation possibles : régionalismes, irrédentismes, séparatismes, autonomismes s'y retrouvent du côté géopolitique, c'est-à-dire du côté de l'État et de sa légitimité. Et, plus largement tout ce qui relève de la géopolitisation de la culture jusqu'à atteindre la dimension mondiale dans un schéma à la Huntington et ses aires culturelles. Il peut exister des aires culturelles à toutes les échelles, y compris intra-urbaines.
- Géographie politique et géographie économique forment un second plan, lui aussi indissociable quand on évoque la puissance. La fiction de l'État a produit une autre fiction qui semble aussi nécessaire, celle de l'économie nationale. En gommant les écarts sociaux et régionaux, le « nationalisme méthodologique » et les agrégats qu'il permet (reproductible par fractionnement en circonscriptions ou par agrégation) nous a donné quelques clés et mesures qui ont permis de dresser aussi bien le tableau de la guerre froide que celui du sous-développement, avec tous les conflits associés à ces positions. Non sans rendre possible d'ailleurs un court-circuit du type géographie culturelle/géographie économique mêlant les tableaux de deux

formes de domination et d'exploitation comme le Tiers Monde pouvait en rendre compte.

- Géographie économique et Monde forment le troisième plan, le plus complexe. L'élargissement du système capitaliste de développement à la dimension du Monde a, d'une part, « unifié » les références de l'échange avec la somme des imports-exports valant un tiers du PIB mondial, mais elle a aussi permis, d'autre part, le développement d'une « mouvance » connue sous l'appellation trop simple d'altermondialisme. Par cette mouvance passe une idéologie spatiale composite capable de défendre le « droit de retrait » des peuples autochtones, la préservation ou la conservation écologique, l'originalité culturelle régionale à la dimension du monde : le plus souvent beaucoup de fermetures au nom d'une appréciation globale.

**Fig. 1 : Idéologies spatiales et plans conflictuels**



Croquis D. Retailé repris et simplifié d'une première publication dans M. Vanier dir., 2009, Territoires, territorialité, territorialisation. PUR.

Une sorte de boucle se referme, que le concept de système-monde rend toujours bien. On le voit, système-monde pas plus que mondialisation ne signifient homogénéisation, encore moins uniformisation. Les plans conflictuels sont justement ceux sur lesquels se développe la suite de l'histoire et de la géographie. Lévi-Strauss disait d'ailleurs qu'il n'y a d'histoire que par la rencontre des différences ; on pourrait ajouter que cette rencontre n'est possible que dans la contemporanéité sur un plan différencié c'est-à-dire géographique. Et nous venons d'envisager que ce plan-là pouvait prendre des positions très variées. La géographie des conflits qui débute par une géographie de la rencontre ou des rencontres n'est possible que dans le mouvement. C'est là que nous pouvons observer le plus ou le mieux la manière dont se construisent et se déploient les idéologies spatiales puis les négociations plus ou moins tranquilles qui les opposent.

## ► La contrainte du mouvement

Même si notre géographie est fondamentalement sédentaire et immobilisée dans ses cartes, il n'en reste pas moins qu'il n'est de lieu qu'à la condition que se croisent des trajets divers d'individus, d'objets, d'idées portées. Le mouvement est la condition de la géographie (ce qui est un autre sujet développé ailleurs) et la conséquence de cela est bien qu'il ne peut y avoir de géographie sans conflits, quel que soit le degré de conflit.

### Le mouvement est la condition de la géographie

Malgré l'immobilité que semble imposer le substrat terrestre à l'échelle humaine du temps, et malgré les vieilles géographies de l'affectation des populations à « leur » sol, l'histoire humaine n'est faite que de mouvements de vitesses et d'orientations variées. Alors que notre tradition géographique pose le cloisonnement et quelque chose comme le « toujours déjà-là », le tableau en est très animé. De la reptation du déploiement humain à la surface de la terre, aux mouvements invasifs, aux migrations et aux circulations, la vitesse et le nombre ont pu croître sans que nous puissions postuler un changement récent de nature. L'espace est traversé de mouvements et, dans la mesure où ces mouvements sont aussi porteurs d'espaces de représentation non conformes, l'espace peut être mobile lui-même par la mobilité des références. Sans aller jusqu'à cette extrémité qui relève plutôt de la recherche, notons que les confrontations d'espaces de représentation produisent des représentations de l'espace qui sont soit imposées, soit négociées avec plus ou moins d'armes.

Ces mouvements s'opèrent sur les plans théoriques exposés plus haut mais s'impriment sur les plans conflictuels distingués en second. Les situations empiriques possibles sont multiples et on ne saurait envisager de les lister. À titre d'exemple, on pourrait citer la question de l'autochtonie autour de laquelle se développent de nombreux conflits territoriaux très inégaux, les États modernes ayant la faculté ou non de reconnaître la primauté de l'origine qui se discute. Voir au Canada la distinction entre « autochtones » et « premières nations », plus ou moins autochtones donc, dont le traitement aboutit à la distinction de la réserve et du territoire autonome. Dans tous les cas il a fallu du mouvement, de l'invasion pour que la question du statut des populations (et non des individus) d'abord prime.

Ce *distinguo* de l'individuel et du collectif se retrouve aussi dans le cas des migrations qui, dispersées, ne semblent pas poser grand problème mais qui, massives deviennent, comme des invasions à traiter en bloc donc non plus socialement mais culturellement et politiquement comme si le territoire était en jeu. Les diasporas et les circulations associées ne semblent pas inscrites dans le même registre de l'invasion. À partir de quelle masse et de quelle concentration

un peuplement en mouvement définit-il des espaces et des lieux de conflit devenant des éléments forts de production et de représentation de l'espace qui alimentent eux-mêmes la conception d'espaces concurrents de représentation ? Voilà un vrai sujet de réflexion portant sur l'intégration versus le conflit. Où sont les noyaux de condensation des identités collectives ? Pourquoi et comment en appelle-t-on aux lieux et aux territoires ? Les réponses sont plutôt idéologiques que scientifiques.

Nous pouvons continuer avec l'échange des produits qui a conditionné la mise en évidence de si nombreuses « vocations ». Il a fallu l'échange et quelque chose qui ressemble à l'avantage comparatif pour que se dessinent des spécialités économiques situées, et pas seulement par l'adaptation aux sols et aux climats. Or cette conversion ne peut aller sans conflits locaux d'intérêts selon que l'on est en position ou non dans les réseaux d'échange. C'est toute la discussion sur le choix de la subsistance locale ou de la dépendance des marchés, plus récemment celle aussi de l'économie de proximité versus les cours mondiaux des produits et les prix du transport. Les motivations des différents acteurs économiques, pris collectivement par agrégation, conduisent à des choix qui résultent d'une épreuve de force. Le problème des délocalisations industrielles puis des services en plates-formes le rappelle.

Certains produits en circulation sont de nature immatérielle et là encore le prétexte à conflit se présente. Leur caractère géographique est plus difficile à saisir du fait qu'il joue surtout au niveau idéologique dans la production d'espaces de représentation dont les échelles peuvent s'effacer pour laisser place à d'autres niveaux d'identification ou, comme l'on dit, à d'autres métriques : c'est la (trop) simple opposition des réseaux et des territoires. Les réseaux denses et fortement connectés produisent du territoire à l'évidence sans passer d'abord par le bornage topographique bien que cela finisse par y ressembler. La possibilité de désigner des « quartiers » comme l'on dit en français des villes ou des voisinages comme l'on dit de manière plus significative en anglais (*neighbourhood*) en découle. Mais dans un tout autre ordre d'idée, la mise en tourisme ou la patrimonialisation produisent un peu les mêmes effets. Mouvement et contrôle du mouvement désignent également des « vocations », cette fois institutionnalisées ou quasiment.

### Le contrôle du mouvement

La géographie est une affaire de réglage. Le système des lieux, à quelque échelle qu'on le prenne, est contrôlé, la territorialisation étant la manière la plus commune de le faire. En fait d'échelle, il s'agit de traiter un continuum depuis le lieu jusqu'au monde, la distinction des échelles par palier n'étant qu'un moyen de s'armer dans l'argumentation géographique et le contrôle justement : autant de prétextes à conflits. Qui détermine l'échelle juste ? –

celui qui dicte l'espace des représentations. La revendication désormais fort prisée du « local » en est un bon exemple lorsque personne ne pourra dire *a priori* quelle est sa dimension : le repas français est local pour l'UNESCO, mais le piment d'Espelette ne l'est qu'au Pays Basque. Falsifications et contre façons, comme le forain et l'étranger, ou bien encore le colon, l'immigré, le Disneyland généralisé, le *worldenglish*, tout finalement est mouvement face à quoi se déterminent toutes sortes d'autochtonies, de l'huître d'Arcachon à l'araucaria mapuche (Chili), de la « Grotte des baleines » (Chili encore) au parc des Écrins qui porte décidément bien son nom, mais aussi de Saint-Émilien à Tokay et Terre Cinque (vignobles UNESCO) aussi (et toujours l'impossible exhaustivité). Tous les mouvements qui conduisent à mettre en place les lieux sont visés par le contrôle. Là est le pouvoir sur l'espace comme enjeu, avec la territorialisation comme moyen. C'est là, dans le contrôle du mouvement et dans l'inégalité des capacités d'agir, de légitimer, de s'imposer que surgissent les conflits et que s'en dessine une géographie.

Il ne fait pas de doute que l'État soit au centre de l'activité de contrôle du mouvement. C'est d'abord le contrôle aux frontières visant à réguler les flux de toutes sortes de manière à éviter le conflit avec « la » loi. Mais selon l'extension que l'on donne aux intérêts « intérieurs » ou « régaliens », ou selon la mission auto proclamée ou assortie de la bénédiction des institutions internationales (interétatiques en fait), l'aire d'intervention peut être plus large. Les prétentions universelles guidant les interventions militaires entrent dans ce registre. On entre là, de plain-pied, dans l'idéologie spatiale et dans l'affirmation qui peut être discutée de la légitimité.

Vers l'intérieur aussi, l'État est actif dans la prévention des conflits géographiques. C'est la justification des lois d'aménagement du territoire de manière générale, des lois et règlements particuliers visant la montagne, le littoral, les aires protégées à des titres et à des niveaux divers, c'est aussi la justification des règlements d'urbanisme visant la tranquillité ou la sécurité publiques. Dans tous les cas il s'agit bien, encore, de contrôler le mouvement et les pratiques des habitants, des passants visiteurs comme les localisations d'activités. Et bien sûr la variété des usages possibles porte à controverse, aux conflits des intérêts, aux arbitrages discutés, plus ou moins efficaces. Pour contrôler le mouvement, il faut asseoir des normes rendant légitimes les arbitrages et, encore une fois, le choix d'un espace de représentation autour duquel une majorité de la population faisant société peut s'agréger en partageant une même représentation de l'espace.

L'État n'est pourtant pas le seul acteur efficace dans cette production de l'espace de représentation. Il peut même se trouver confronté à des producteurs de normes qui le contestent. En laissant de côté les conflits frontaliers classiques qu'il faut malgré tout prendre en compte (un seul espace de représentation mais

des représentations et des argumentaires divergents), nous pouvons placer là les courants d'action ou de mobilisation qui en appellent à la forme transnationale ou bien, mais ils sont désormais liés souvent, ceux qui agissent à des niveaux infra-nationaux. Écologisme, altermondialisme.

La finance globale est de ces moteurs dont il est difficile de cerner les contours mais contrôlant à coup sûr les flux financiers dans un tel imbroglio de réseaux que le contrôle en est parfois perdu, y compris de l'intérieur. Surtout, ses règles échappent quasiment à tout contrôle étatique ou interétatique, plus encore que le réseau de communication internet qui peut en partie être bloqué à partir de ses bases matérielles. Deux formes spatiales de réseaux presque parfaits à la dimension du monde et du maillage légal sont là face à face. Leur rencontre se manifeste singulièrement lors de « crises » : la débâcle financière des années 2007-2009 ou bien encore les mobilisations politiques de la jeunesse arabe l'hiver 2011. Si le contrôle du mouvement échappe à la sphère étatique qui garantit la loi, nous avons là deux situations où l'État a au moins un temps repris la main (cas de la finance mondiale pendant quelques mois) ou l'a perdu totalement en même temps qu'il se délitait pour faire place à des « révolutions » (Tunisie, Égypte).

Si chacun restait à « sa » place ou à une place sans bouger, il n'y aurait pas de géographie ni donc de conflit géographique. Le mouvement seul peut être à l'origine de tels conflits en provoquant des rencontres supposant des réglages, c'est-à-dire une négociation permanente des lieux.

### ► L'espace négocié

Heureusement, toutes les rencontres ne se traduisent pas en conflit. Même sans aller jusqu'au conflit violent, le conflit simple reste rare bien que fort visible du fait que justement un ordre spatial et un système de norme peuvent être mis en cause.

### L'usage des lieux

C'est la prise en compte de l'usage des lieux et des espaces qui pousse à une géographie dynamique animant une géographie statique d'enregistrement arrêté des fonctions jusqu'à définir des vocations par régularité. Les usages introduisent des nuances et des adaptations permanentes justement liées à la rencontre. Dans ce que l'on considère comme un ordre « normal », la distinction des lieux se traduit plutôt par la convergence des pratiques qui définissent l'usage. C'est bien là l'effet de l'organisation sociale de l'espace qui fait qu'une foule qui ne s'est pas donné le mot s'allonge l'été sur les plages pour prendre des couleurs, déambule le samedi après-midi par les rues piétonnes pour sacrifier au rituel du shopping. D'autres ou les mêmes, à d'autres moments s'enfileront au

volant d'une automobile, aux mêmes heures que tout le monde, pour rejoindre un poste de travail où se retrouveront quelques congénères qui auront fait de même. L'espace différencié est aussi rythmé mais la cadence des pratiques agrégées peut être lissée pour faire place à un régime arrêté des usages. On pourra en retirer la figure d'une structure laissant de côté de plus ou moins importantes variations dans les usages.

La variation dans les usages peut être temporelle mais paraître aussi dans la grande contiguïté voire dans la co-présence. Il faut alors distinguer nettement des « pratiques » dans l'usage des lieux qui tirent dans un sens majoritaire que l'on dira « normal » ou mettent en évidence, au contraire, des transgressions qui peuvent être interprétées comme incivilités ou même nuisances dans le cas de privatisation de l'espace public par exemple, ou hérésie quand le statut de la terre passe du sacré au marché, ou encore trahison quand les établissements de production industrielle sont délocalisés et les emprises libérées livrées à la spéculation immobilière. La bataille pour l'usage des lieux émerge là, qui peut être plus ou moins régulée par la puissance publique mais contribue à la construction d'une représentation de l'espace par où peuvent s'exprimer des idéologies spatiales imposant des formes concurrentes d'espaces de représentation.

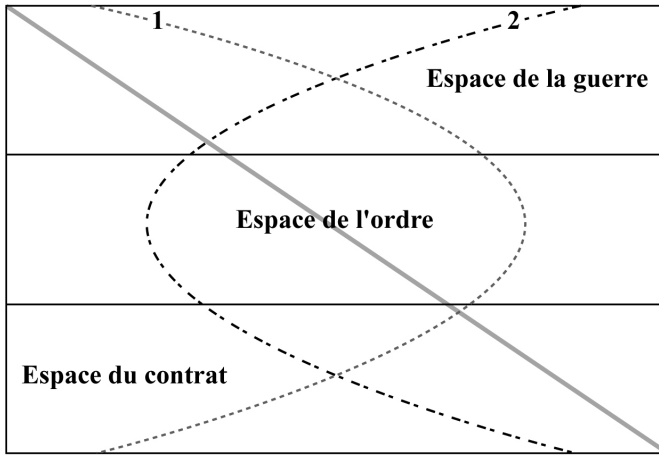
Quelques grandes catégories de fonction correspondant à des usages majoritaires peuvent être posées : espace de production, espace de circulation, espace de loisir ; d'autres catégories peuvent rendre compte de niveaux sociaux d'habitats ou de fréquentation ; d'autres encore, éventuellement assignent une « couleur » ethnique etc. Cette stabilité en « fonction » relève de la norme. Mais la norme est évolutive, construite justement pour la définition des usages et l'encadrement des pratiques. C'est dans la production de la norme sociale que la géographie des conflits prend place au croisement du culturel (système de valeur moral) et de l'économique (système de valeur « marchand ») avec l'exercice de la fonction politique en arbitrage et une vaste vision du monde en arrière-plan. Nous pouvons alors « typer » les lieux de la controverse ou du conflit en dressant leurs profils selon les références idéologiques mobilisées vers l'un ou l'autre des plans distingués plus haut.

Plus ou moins de culture, plus ou moins de politique, plus ou moins d'économique, plus ou moins d'inscription globale donnent aux lieux de conflits, comme à tous les lieux, un profil qui autorise un éclairage des enjeux et une réduction aux idéologies spatiales. Il faut noter, cependant, que ces profils sont mobiles, évolutifs, suivant l'argumentation et la mobilisation.

### **Controverse et concurrence**

La négociation sociale du sens des lieux, arbitrée par l'exercice de la fonction politique place controverse et concurrence sur un même plan. Il s'agit bien de produire de la légitimité, c'est-à-dire d'imposer d'abord un espace de

Fig. 2 : Profils de lieux



Croquis D. Retailé repris et simplifié d'une première publication dans M. Vanier (dir.), 2009, Territoires, territorialité, territorialisation. PUR.

représentation. Dans les montagnes mapuche du Chili, l'araucaria est l'arbre symbolique de haute valeur culturelle et identitaire. Il peut aussi fournir de multiples ressources complémentaires à l'économie indienne. Mais dans le système économique productiviste, il est surtout une ressource forestière pour le marché national voire international du bois. En ajoutant l'intervention de deux autres types d'acteurs que l'Indien ou le forestier, avec les militants écologistes et l'État, la concurrence pour l'appropriation de la terre dans des termes modernes oscille entre la réserve, la propriété indienne collective ou la concession d'exploitation. Les options ne renvoient pas au même espace. La controverse sur ce qui doit être porte donc d'abord, malgré les apparences, sur l'idéologie spatiale dominante.

Pour l'heure, il est fréquent que les conflits géographiques se rassemblent autour de concurrences et de controverses organisées autour d'une contradiction majeure : préservation ou même conservation de la nature, de la culture, de l'identité, versus l'exploitation économique, le marché, la mondialisation. La tendance est de répondre par le « zonage » c'est-à-dire la spécialisation d'aires, faute de pouvoir arbitrer globalement, c'est-à-dire placer tous les lieux dans un seul espace de représentation. La délimitation est alors l'objet de la controverse, rejoignant en cela toutes les formes de controverses portant sur la limite, avec la figure de la frontière comme modèle évidemment.

Si controverses et concurrences s'expriment le plus souvent dans la proximité et dans un cadre légal qui oriente la légitimité (l'inverse étant vrai, la loi pouvant évoluer), c'est-à-dire à l'intérieur d'espaces supérieurs de souveraineté comme l'État ou l'association d'États (l'Europe et le paysage par exemple),

le paradigme de la limite reste celui de la frontière. La solution du zonage le montre assez. Mais comment la bonne limite peut-elle être tracée ?

Cette question ramène brutalement le cadrage d'une géographie des conflits vers la géopolitique. Représentation de l'espace, idéologie spatiale, argumentation, négociation, ou règlement se placent dans ce registre à partir du moment où le consensus ne s'établit pas sur l'association de pratiques ou d'allocations divergentes des lieux et des espaces et où la solution ne se trouve que dans le découpage.

Le découpage tranche et éclaircit par la voie légale (ou la voie diplomatique en géopolitique externe) ce qui ne peut être résolu par la négociation spontanée (le réglage versus le règlement). De ce moment, la ligne tracée concentre tout le potentiel de conflit. On pourrait même proposer qu'une géographie des conflits au sens restreint ne traite que de ces fronts : les lignes de partage plus ou moins imposées qui matérialisent et fixent la rencontre d'idéologies spatiales contradictoires.

Plus haut dans ce texte, il était fait mention des plans conflictuels sur lesquels se définissent les lieux et les espaces. Ramener ces plans à la surface terrestre et traiter leurs intersections par la limite de forme frontière, c'est bien sûr simplifier la complexité, arrêter le mouvement. Les lieux et espaces « mobiles » et en négociation permanente deviennent des « territoires ». La géographie des conflits serait-elle la géographie des territoires ou, pour mieux dire, la géographie de la territorialisation ? La géographie tout court alors, lorsqu'on la ramène à l'opération de découpage de la surface terrestre en entités parfaitement discrètes et mesurables, dont l'identité donc les caractères pertinents ne font pas de doute. Retour à la tautologie géographique initiale évoquée au premier chapitre et à la source de tous les conflits géographiques.

## L'expertise géographique

Acteur impliqué ou expert, « le » géographe peut être amené à « conseiller » les différents protagonistes d'un « conflit » géographique. Son activité est comprise entre sa capacité d'évaluer une situation puis à formuler des recommandations. Mais c'est entre les deux que se joue la partie de l'expertise la plus sérieuse : l'éthique.

Si nous retenons que la géographie (écriture de la terre par les sociétés) résulte d'une vaste négociation à la fois pluri-séculaire et globale dans la contemporanéité, en traitant l'échelle comme un continuum, le tableau du monde est à l'image des argumentations plus ou moins efficaces dans la promotion d'idéologies spatiales qui visent autant le futur qu'elles cherchent à dire « la » vérité supérieure et à expliquer. Cependant, la géographie (comme savoir) n'est pas unifiée et dès l'exercice d'évaluation des situations, de fortes divergences

peuvent paraître sur la sélection des objets pertinents, sur le modèle de référence avec le double sens du mot modèle, et sur le fonctionnement même des sociétés productrices de lieux, d'espaces organisés, de territoires. Cette variété d'appréciation conduit à privilégier un plan ou l'autre des idéologies spatiales en faisant entrer en force les autres plans dans la même forme : tout culturel, le politique, l'économique et le « global » ; ou tout (géo)politique, le culturel, l'économique et le « global » ; ou tout économique, le culturel, le politique et le « global » ; ou tout « global, le culturel, le (géo)politique, l'économique. Dans l'examen d'un « conflit » géographique, le choix de l'entrée importe au plus haut point.

Si l'on admet ensuite qu'il n'est d'éthique qu'en situation, la relation du commanditaire et du commandité (de l'acteur et de l'expert) peut paraître comme un rapport de force. Ou bien l'expert doit apporter des réponses « techniques » à des questions qui sont déjà très précisément formulées et en application de ses savoirs théoriques sur l'espace ; ou bien l'expert peut apporter des suggestions visant la formulation même des problèmes à évaluer.

Dans le premier cas, on peut imaginer que le choix de l'expert par l'acteur commanditaire (la puissance publique le plus souvent) est adapté au problème posé dont l'évaluation et la résolution déjà à peu près fixées attendent une justification. Et l'attente porte alors souvent sur la production de « cartes » qui montrent l'évidence, ces cartes qui prennent la force des territoires. Éthiquement, l'expert se place là en position de surplomb, fort de son autorité, sans montrer l'arrière-plan complexe de son discours. Au mieux peut-il exposer divers scénarios.

Dans le second cas, on peut imaginer que l'expert devient lui-même un acteur (et non plus un agent) capable de mobiliser non seulement ses savoirs théoriques et sa technicité mais aussi tous les savoirs confrontés, pour autant que cela soit possible, autour d'un point de condensation, le conflit géographique. Dans ce cas, connaissant par métier la multiplicité des raisonnements géographiques possibles (la géographie discipline d'argumentation), il ne peut que favoriser, en position de médiateur, la co-construction de l'espace collectif.

Ce choix éthique, binaire et trop simple, ouvre à des questions qui ne peuvent être abordées ici mais le seront dans les suites données à cette livraison de l'Information Géographique, au fur et à mesure de la publication des textes répondant au pari de cerner une « géographie des conflits ».

### ► Une bibliographie tirée de *l'Information géographique*

Avec l'idée que la géographie des conflits couvre l'intégralité du champ de la géographie à des degrés différents de drame, il est possible de faire retour sur

les dernières années de la revue pour y chercher des textes, des situations qui alimenteront le traitement de la question.

## Articles

2000 : Madagascar (J.-P. Raison) ; Afrique de l'Est (A. François) ; L'exploitation du bois et la déforestation au Brésil (M.-F. Fleury) ; Chine (2 articles de P. Gentelle) ; Baléares (Ph. Duhamel) ; Les enjeux territoriaux et urbains des risques technologiques majeurs (S. Glatron) ; Mobilité différenciée et recomposition des territoires (J. Ollivro).

2001 : Géographie politique, géopolitique, géostratégie (S. Rosière) ; Gééconomie (P. Lorot) ; Tourisme et aires protégées du littoral (N. Baron-Yelles) ; Penser éthique pour penser le territoire et l'aménagement (B. Bret) ; La haine de la ville : « Paris et le désert français » (B. Marchand) ; Quartiers pauvres et gestion métropolitaine à Philadelphie (D. Giband) ;

2002 : La Méditerranée, espaces, enjeux et conflits (J. Bethemont) ; Une géographie des territoires (B. Elissalde)

2003 : L'écotourisme littoral en Patagonie (N. Bernard) ; Croissance urbaine et immigration : les villes d'Israël (W. Berthomière) ; Nation, mobilités, territoires : la Pologne (M. Jaulin) ; Les territoires de la crise argentine (J.-M. Coccaro et al)

## Dossiers

Juin 2004 : **La ville fragmentée** (débat sur la fragmentation et la ville)

Décembre 2004 : **Afrique** (la ville post-apartheid, les parcs et réserves en tampons géopolitiques)

Mars 2005 : **La Chine** (destructions et reconstructions ; géostratégies)

Décembre 2005 : **La question métropolitaine aux États-Unis** (ségrégation, séparation sociale, compromis territorial entre user et préserver)

Juin 2006 : **Intervention sur le patrimoine urbain en Amérique latine** (les acteurs de la concertation)

Mars 2007 : **Modifications coercitives du peuplement** (Éthiopie, Darfour, Kurdistan, Cambodge)

Juin 2007 : **Mondialisation** (la mondialisation est-elle une crise source de conflits)

Septembre 2007 : **Développement durable** (culture et référentiels)

Décembre 2007 : **Regards croisés sur l'intégration européenne** (tensions dans les territoires)

Mars 2008 : **L'Inde** (regard occidental et réalité intérieure sur un espace en tension par « culture »).

Juin 2009 : **Aménagement et société civile** (l'espace et le territoire négociés)

Juin 2010 : **L'espace en jeu** (même au ciel)

Septembre 2010 : **La nature de la ville** (qu'est-ce désormais que ce lieu de tous les conflits ?)

Décembre 2010 : **Les réformes territoriales** (la bataille du Grand Paris et quelques autres)

Janvier 2011 : **Mondialisation et circulation de concepts scientifiques** (l'expertise des savants géographes à la question).